



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 9^e-11^e Année scolaire 2019-2020

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, de développer son esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Moyens d'enseignement *

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire sont introduits en 9^e année dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'introduction des MER en 10^e et 11^e années se poursuivra de façon échelonnée en 2020 et 2021.

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux complètent les MER en 9^e année dans l'ensemble des classes. D'autres séquences pédagogiques seront introduites en 2020 et 2021. Dans l'intervalle, la brochure *Grands Textes* peut être utilisée en 11^e année.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition des enseignant-e-s sur le site *Disciplines CO* (<http://edu.ge.ch/co>).

* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s régulièrement sur l'acquisition de notions et de connaissances, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les démarches et outils faisant partie des objectifs d'apprentissage du PER en Histoire (problématisation et démarche d'enquête). Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.

Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9^e année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10^e année, et les XX^e et XXI^e siècles sont étudiés en 11^e année.

Les bornes chronologiques ne constituent toutefois pas un obstacle dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage. Elles autorisent des allers et retours et des références à d'autres périodes historiques qui favorisent la construction de repères.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...).

Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année en relation avec une séquence pédagogique.

Une séquence croise nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire. Il s'appuie en 9^e sur des séquences pédagogiques sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes.

D'autres séquences pédagogiques seront introduites de manière échelonnée en 2020 et 2021 ; dans l'intervalle, la thématique du fait religieux peut être abordée dans le cadre de l'exposition *Dieu(x) mode d'emploi* en 10^e année et de l'enseignement des Grands Textes en 11^e année (cf. programme cantonal *Enseignement des Grands Textes*).

Histoire locale et nationale

On traitera au moins une des séquences des MER de 9^e année consacrées à l'histoire locale et nationale : « Des Helvètes celtes aux Helvètes gallo-romains », « Le commerce au Moyen Âge », « Seigneuries, villes et cantons en Suisse ».

Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9^e année

Dans le cadre de l'introduction concomitante du MER d'Histoire en 9^e et du moyen d'enseignement *Monstrum* pour LCL, les dieux grecs (dans la séquence des MER sur le monde grec antique), la fondation de Rome et l'Empire romain ne doivent pas être abordés dans le cadre du cours d'Histoire, puisque ces sujets sont au programme de LCL.